1ère. ANNÉE, No. 16. MANITOBA. JEUDI 14 SEPTEMBRE, 1871.

CONDITIONS
D'ABONNEMENT AU "MÉTIS."

Le prix pour un an est de dix chelins stg. ou deux piastres et demie, cours du Canada : on devra payer cette somme de suite en souscrivant son abonnement.

Les bureaux du MÉTIS sont situés dans la maison en face de la demeure de M. Narcisse Marion, à St. Boniface.

LE METIS

DIEU ET MON DROIT.

TARIF D'ANNONCES.

Première insertion, 12 cts. la ligne ; et 8 cts. par ligne pour chaque insertion subséquente.

Nulle annonce ne comptera pour moins de six lignes.

Paiement exigé d'avance quand l'annonce est pour moins d'un mois.

ANNONCES A L'ANNÉE.

Pour une colonne.....	$100 00
" demi "	60 00
" un qrt. de colonne	40 00

LE MÉTIS, JEUDI 14 SEPTEMBRE, 1871.

FEUILLETON DU "MÉTIS."

JOURNAL D'UN SOLITAIRE.

QUATRIÈME FRAGMENT.

17 Décembre 18...

La famille Belmont.—Histoire de Mme. Belmont.—La femme chretienne.—Le Monde et le Christianisme.—Ce que le Christianisme donne ; ce qu'il inspire.—La divinité.—Maitre Harpon.—Ce que le Christianisme fait pour l'homme.—L'homme dans le Paganisme.—La femme en dehors du Christianisme.—Ce que le Catholicisme enseigne à l'homme sur lui-même et sur Dieu.

C'est une grande erreur que celle d'une foule de personnes du monde, qui pensent que les gens les plus simples ne comprennent pas les vérités les plus elevées de l'ordre moral. Chaque jour l'expérience me prouve le contraire. Que d'esprits obtus n'ai-je pas rencontrés dans les salons...! Combien les habitudes purement matérielles des hommes d'affaires rétrécissent leur intelligence à l'endroit de tout ce qui n'est pas argent, gain, perte !

En prenant la résolution de me fixer au Buisson, d'y enterrer ce qu'on appellerait ma célébrité, d'y vivre seul avec mes souvenirs et mes chagrins, seul oui bien seul, je craignais de sentir mon cœur se refroidir mon intelligence s'engourdir. Je n'aurais plus de contact avec personne, me disais-je je me suicide moralement.

Comme je me trompais...! Le cœur...? Mais nulle part il n'a plus d'aliments qu'a la campagne : le bruit ne dérange pas ses impressions intimes : il est tout à lui-même Veut-il se reporter sur les autres? les occasions abondent ; elles varient à chaque heure. L'esprit? Mais j'avais donc oublié mes campagnes. Où trouve-t-on plus d'intelligence que chez le soldat, plus de droiture de jugement, plus d'appréciation, plus de bon sens? Si j'avais supposé, dans mon orgueil militaire, que cette chose, aussi rare que précieuse dans le monde brillant, le bon sens, le sens droit, se fût retire dans les camps, chaque jour me démontrerait ma folie, aujourd'hui j'ai pu comprendre que ni le cœur, ni l'intelligence ne se rapetissent aux champs.

Herman, en rentrant chez moi à 8 heures, car j'avais prolongé la soirée et je ne m'étais couché que ce matin, m'a annoncé qu'une jeune fille attendait mon lever avec impatience. Je me suis hâté, et bientôt j'ai fait entrer dans mon cabinet la matinale visiteuse.

Qu'avez-vous, mon enfant ; vous êtes toute tremblante? asseyez-vous et remettez-vous. Ces mots se sont échappés de ma bouche à la vue d'une jolie jeune fille de seize ans ou plus, toute émue, toute balbutiante, propre comme un lapin quoique simplement vêtue.

—Vous êtes bon et compatissant, Monsieur Hervé, tout le monde le sait, et c'est pour cela que je viens à vous.

—Eh bien, au fait ; voyons, en quoi puis je vous servir ?

—Mon frère, Monsieur, mon pauvre frère, notre unique appui...! et de nombreux sanglots s'échappent de la poitrine de la jeune enfant.

—Est-il victime d'un accident? Je cours auprès de lui. A-t-il une mauvaise affaire?

—Oh! non, grâces à Dieu ; mais il va partir : il a reçu ce matin l'ordre de rejoindre un régiment.

—Consolez-vous un peu ; je vous assure que l'on ne meurt pas parce que l'on est soldat ; c'est un temps à passer, et c'est un noble métier.

—Je le sais, Monsieur...

Elle m'a regarde et elle craignait de m'avoir blessé ; elle avait porté les yeux sur mes armes, et sans doute elle s'imaginait qu'en ma qualite de militaire j'étais impitoyable à l'endroit du service.

—Eh bien, votre frère n'a pas l'humeur guerrière ?

—Ce n'est pas cela, Monsieur ; mon frère n'a pas peur, mais, je vous l'ai dit, il est notre unique appui, à ma mère, à moi, à mes trois neveux. Après Charles, il ne restera plus rien, rien, Monsieur, rien.

Et la jeune fille ne retenait plus ses larmes

—Voyons un peu ; est-ce que votre mère est veuve ?

—Oui.

—Votre frère est exempt alors?

—Non, Monsieur, mon frère ainé a été dispense pour cette raison il y a sept ans ; mais il est parti pour l'Amérique du Sud il y a deux ans, nous ignorons son sort. Il avait laissé en France ma belle-sœur qui est morte en donnant le jour à son dernier enfant. Elle en avait déjà deux autres, Clotilde et Dorothée ; ma mère à chez elle ces trois petits. Elle est malade ma pauvre mère.

Charles travaille dans un bureau, il gagne 600 fr. de fixe, et, comme il tient les livres de quelques négociants, son travail de nuit lui fournit 400 fr. de plus avec le logement. Je travaillais avant la maladie de ma mère et la mort de ma belle-sœur ; mais actuellement je ne peux faire qu'un quart d'ouvrage la nuit, quand Pauline dort. Charles parti, il ne restera que ce quart de jour pour cinq personnes, et c'est dans trois jours que Charles doit être au chef-lieu.

—Et tout ce que vous me dites est vrai? Oh ! bien vrai, Monsieur.

J'ai pris les noms du jeune Charles Belmont, quelques autres renseignements, et et j'ai vite expédié un courrier au général de ***, commandant la division ; il a servi longtemps sous mes ordres ; il est mon obligé de plus d'un côté ; je lui demande un sursis de départ ; il me l'accordera, mais peut-être il connaitra le lieu de ma retraite, et ceci me contrarie beaucoup.

Cette prompte réponse a calmé un peu la douleur de la jeune Hortense. Elle demeure avec sa mère à trois-quarts de lieue d'ici, sur les falaises.

Aimant à savoir la vérité en toutes choses j'ai demandé mon cheval et me suis promis d'aller la chercher chez le curé et chez mon maire de Saint-Pierre, excellent homme au fond, quoique un peu rude, vieux loup de mer qu'il est.

J'ai trouvé mon pasteur revenant de l'église ; j'ai accepté ses huitres et sa friture de petites sardines.

J'amenai la conversation sur la visite que j'avais reçu le matin ; et la sincérité de tous les faits qui m'avaient été racontés par Hortense me fut confirmée. La conduite de Charles est un modèle de piété filiale. Voyez Mme. Belmont, dit le curé ; vous ferez une bonne action et vous vous en saurez gré à vous-même. Elle est atteinte d'une maladie incurable dont le principe n'est peut-être autre chose que le chagrin ; mais souvenez-vous que ce chagrin est un secret qui lui appartient.

Ces renseignements me suffisant, je me dirigeai vers la maisonnette habitée par ces deux femmes. Je suivis la falaise pendant une lieue, la mer était epouvantable : son écume me couvrait de fois à autres. J'arrivai enfin à une chétive demeure, à la porte de laquelle j'aperçus la jeune fille du matin, tenant dans ses bras un petit enfant, deux autres étaient attachés aux coins de son tablier ; ils étaient propres et gentils ces enfants ; le sourire de leur tante m'apprit que j'étais le bienvenu. L'intérieur dans lequel je pénétrai présentait quelques vestiges d'une ancienne aisance et l'absence de choses indispensables. Une femme de 45 ans au plus, d'un visage jadis fort beau et fort expressif, se souleva d'un fauteuil délabré occupant un coin de la cheminée, dans laquelle brulait un assez bon feu. On m'attendait.

(*A continuer.*)

DEMONSTRATION RELIGIEUSE A ROME.

De l'*Univers.*

Le 24 juillet, Pie IX a prononcé un discours qui a eu dans Rome et qui aura dans toute l'Eglise un grand retentissement. Quelle parole vivante, quelle énergie dans ce Pape que ses ennemis et les nôtres disent mourant et sans force!

L'occasion de ce discours a été une démonstration par laquelle le peuple romain a attesté, d'une manière authentique et irrécusable, sa fidélite au Pape-Roi. L'usurpateur en comprendra la portée. Voici les détails que donne la *Voce Della Verita* :

Hier (24 juillet), s'est accompli au Vatican un acte de la plus haute importance. Les directeurs de la *Societé pour les intérêts catholiques* ont présenté au Saint-Père, dans la salle consistoriale, une adresse signée par 27,161 Romains, tous majeurs. Chacun d'eux a donné sa signature dans sa paroisse, de telle sorte qu'aucun double emploi, aucune erreur sur leur qualité de citoyens de Rome n'était possible. Le Saint Père, suivi de plusieurs cardinaux dé prélats, est entré dans la salle vers midi. Le president de la societe, D. Mario Chigi, prince de Campagnano (neveu de S. E. le nonce apostolique), a donné lecture de l'adresse. Se levant aussitôt, le Saint Père a repondu par une de ses plus heureuses improvisations. La rapidité de sa parole, l'emotion dont nous étions tous saisis ne nous permettent malheureusement que d'en donner le résumé suivant :

Oui, il est très vrai, et nous en rendons grâces à Dieu et grâces à vous tous, oui, il est très vrai que Rome demeure fidèle à elle-même. Dira-t-on jamais à Rome ce qui fut dit à Corozain et à Bathsaida : "*Væ tibi Corozain! væ tibi Bathsaida!* Si les prodiges "et les bienfaits dont vous avez été témoins "s'étaient accomplis dans d'autres contrées "elle se seraient converties. C'est pourquoi "au jour du jugement elles seront traitées "moins sévèrement que vous." Non, ces paroles ne pourront jamais être adressées à Rome. La fidélité et l'honneur qui vous tiennent attachés à moi, qui dans ce déluge de calamités vous font suivre courageusement les voies de la justice, font de dignes citoyens de cette ville arrosée du sang de tant de martyrs, illustrée par les vertus de tant de confesseurs. Les bonnes œuvres auxquelles vous vous consacrez avec tant de zèle, le soin que vous prenez de maintenir et répandre la piété vous méritent favorablement la bénédiction de Dieu et la louange de tous les hommes religieux ou même simplement probes et honnêtes.

Puisse Dieu vous conserver fidèles à ces saintes résolutions et vous délivrer des maux qui ont fondu sur cette cité. De toute l'affection de mon cœur je vous bénis, vous et vos familles, je bénis ces 27,000 qui affirment si noblement leur fidélité aux droits du Saint Siége, je bénis ceux qui maintenant hors de Rome n'ont pu prendre part à cette belle démonstration que de cœur

Il disent que je suis fatigué. Oui, je le suis de voir tant d'iniquités, d'injustices, de désordres ; je le suis de voir chaque jour la religion outragée dans une ville qui donnait au monde l'exemple du respect pour la foi et la morale. Je le suis de voir opprimer des innocents, insulter les ministre du sanctuaire, profaner les plus chers objets de notre vénération et de notre amour.

Oui, je suis fatigué, mais je ne suis pas encore disposé à rendre les armes...

A ces mots, une explosion d'applaudissements éclate dans toute la salle.

Je ne suis pas disposé à pactiser avec l'injustice, à cesser de remplir mes devoirs. Non, grâces à Dieu, pour cela je ne suis pas fatigué, et j'espère que je ne le serai jamais.

Maintenant, recevez de nouveau ma plus cordiale bénédiction. Je l'appelle sur vous, sur vos familles, sur vos biens ; qu'elle vous accompagne dans la vie et vous ouvre les portes de l'éternité bienheureuse : *Benedictio Dei*, etc.

La *Voce Della Verita* ajoute :

Comparées au magnifique discours du Saint Père, les lignes que l'on vient de lire nous inspirent un sentiment de confusion ; nous demandons pardon de l'avoir si mal rendu.

Mais nous sommes parfaitement exacts lorsque nous disons que les nombreux Romains qui remplissaient la grande salle consistoriale ont profondément senti la puissance de ces paroles, l'impression en était visible sur tous les visages.

Nos adversaires, qui sont ceux du Saint-Père, diront qu'on a voulu faire un contre-plebiscite. La condamnation qui vient de nous frapper ne nous donne aucune envie d'en encourir une autre (la *Voce della Verita* venant d'être condamnée à six mois de prison et 5,000 francs d'amende), mais ni le fisc ni nous ne pouvons faire taire l'histoire : elle confrontera impartialement l'acte du 2 octobre, que par respect pour le dit fisc nous ne voulons pas qualifier, avec ce libre, courageux et irrefragable suffage que vingt-sept mille cent soixante-un (27,161) citoyens romains, tous majeurs, ont signé de leur propre mains, et cela sous la pression du gouvernement que nous avons, dans une saison où la moitié des Romains, surtout des classes les plus dévouées, se trouve hors de Rome. Le gouvernement a tout droit, ou du moins grand besoin, de garder avec une vigilance jalouse son suffrage du 2 octobre, autrement il ne lui resterait pour justifier l'occupation de Rome que les balles de Cadorna et les bombes de Bixio.

Les irrégularités dans le compte des bulletins quand ils entraient dans l'urne et surtout quand ils en entraient, le défaut absolu de listes électorales et de toute espèce de registre et de contrôle, l'industrieuse agilité de ceux qui rôdent autour des urnes et ont voté jusqu'à douze fois, ne sont que de petits points noirs, et n'ôtent à la majesté de ce gros chiffre : 46,000 *oui* contre 47 misérables *non*. Mais le gouvernement italien est trop libéral pour ne pas nous permettre de compter pour quelque chose ces 27,161 Romains qui, évidemment n'approchèrent pas des urnes le 2 octobre.

On dira peut-être : ils y étaient et ont voté *oui*. Ah! une telle supposition serait tellement injurieuse au gouvernement italien que c'est à peine si nous osons en parler. Il s'ensuivrait en effet qu'après avoir éprouvé les douceurs du nouveau gouvernement, 27,161 des 46,000 ont changé d'avis. En ce cas, il y aurait aujourd'hui 27,000 suffrages pour le Vatican, et il n'en resterait que 19,000 au Quirinal D'après la loi inviolable des majorités et le principe sacro-saint de la souveraineté populaire, il faudrait conclure que le Pape est ..... et que le gouvernement italien, en vertu de ses propres principes, n'est au contraire qu'un......

Les catholiques de France ne se sont pas découragés par l'attitude de l'Assemblée Nationale dans sa séance du 22 juillet sur la pétition des Evêques au sujet du Pouvoir Temporel du Pape.

La petition suivante reçut de nombreuses signatures et sera bientôt présentée.

"Messieurs les représentants,

"Nos Evêques vous ont adressé sur les affaires de Rome des pétitions auxquelles vous avez répondu par un vote de confiance en la prudence et dans le patriotisme de M. le chef du pour exécutif.

"Nous croyons, Messieurs les représentants, qu'il y a quelque chose de plus à faire pour le droit du Saint Siége, comme pour l'honneur de la France remis l'un et l'autre à votre protection.

"Pas plus que nos Evêques, nous ne demandons, dans l'état présent de nos affaires, la guerre avec l'Italie ; mais nous ne voulons pas non plus que cette nécessité du moment serve à la consommation des attentats de l'Italie sur Rome.

"Nous rappelons que le gouvernement de Victor-Emmanuel n'a pu s'établir à Rome qu'en violent à la fois les traités conclus avec la France, le droit des gens dont toutes les nations sont solidaires, les titres imprescriptibles de la chrétienté sur la Ville éternelle ; et ni nos malheurs ni nos besoins de paix ne peuvent nous faire oublier l'injure faite à la France, le tort causé au monde catholique.

"Fussions nous plus faibles encore, plus abimés par le malheur, plus abandonnés de l'Europe, il nous resterait la ressource de protester comme catholiques et comme Français. C'est, Messieurs, cette protestation que nous vous prions d'opposer aux faits accomplis, non pas seulement en paroles, mais par un acte formel qui sauva à la fois le droit du Saint Siége et l'honneur de la France, et qui sauvégarde l'avenir.

"Conformant d'ailleurs notre vœu aux termes de votre vote, nous vous demandons un simple acte de prudence et de patriotisme.

"Obtenez seulement de M. le chef du chef du pouvoir exécutif, qu'il déclare en votre nom que la France ne pouvant ap-

prouver d'aucune manière ce qui s'est fait à Rome, " n'aura jamais de représentants auprès du roi Victor-Emmanuel," dans la ville que les papes tiennent anciennement d'un titre incontestable et dont nos traités récents avec l'Italie leur assuraient au moins la constante possession.

" Nous attendrons ensuite avec moins de douleur que la France régénérée serve " d'une autre manière les desseins de la Providence pour la restauration du pouvoir temporel des papes."

ST. BONIFACE.

JEUDI 14 SEPTEMBRE, 1871.

Une feuille liberale.

Il existe dans ce pays un certain parti qui s'intitule le parti libéral, conduits par certains chefs dits libéraux pur sang, et représenté par un certain organe qui s'appelle le *Manitoba Liberal.* Tout ce qui vient de ce milieu-là doit être saturé de libéralisme. Ça va de soi. Comme spécimen du genre, nous réfèrerons à l'article éditorial du susdit organe du 6 courant. C'est un vrai tour de force que peu d'écrivains auraient l'audace de tenter. En effet, c'est une élucubration du fanatisme le plus concentré, et le tout est distribué aux libéraux comme de la monnaie libérale et accepté comme telle par ces derniers. Après qu'on a lu une telle pièce, on s'écrie : que c'est beau le libéralisme !

A un article semblable, on ne répond pas ; ce serait faire croire que la chose a une nuance de vraisemblance, et lui donner une importance qu'elle ne mérite pas.

Veut-on tenter une réfutation, on ne trouve pas un argument à réfuter, pas un seul, ce ne sont que des assertions lancées en l'air, assertions immotivées, injurieuses, suintant le dépit impuissant, la rage concentrée La chose saute aux yeux. Le *Liberal* a un bien triste idée de ses lecteurs pour leur servir un tel plat. Il passe en revue tous nos hommes publics, en commançant par le Lieutenant-Gouverneur, et tous les actes du gouvernement depuis son inauguration dans le pays. Et dans tout ce qui a été fait, parmi tous ceux qui ont eu quelque chose à faire, le *Liberal* ne trouve rien, absolument rien qui ne soit abominable, horriblement criminel. Tout va pour le plus mal dans la pire des provinces possibles. Dans toute l'organisation de la province, dans toute une année d'administration, il n'y a pas un homme quelque peu acceptable, il n'y a pas eu un seul acte honnête. Du moins le *Liberal* n'en a pas trouvé un seul, parce qu'il aurait sans doute été bien aise de le dire, pour donner plus de poids à ses autres assertions. Maintenant, d'après l'appréciation du *Libéral*, n'est-ce pas désolant de voir cette pauvre petite province en proie aux abominations d'une bande de scélérats conjurés pour la torturer ; et cela, sans qu'une seule voix se fasse entendre en faveur de la justice opprimée ? Encore une fois, on ne réfute pas une pièce semblable ; on se contente de la signaler. Et nous demandons aux lecteurs honnêtes du *Liberal*, ce qu'ils pensent de l'article en question.

Admissions.

Le *Liberal* fait des admissions qui l'honorent, et nous lui en savons gré. Dans son numéro du 6 courant, il admet que Manitoba n'est pas une colonie d'Ontario.—Dans son numéro précédent, il a admis que les Métis ont droit d'avoir des terres dans le pays, ne fut-ce qu'en vertu de l'octroi de 1,400,000 que leur confère l'Acte de Manitoba. Il n'a pas dit que le droit des Métis égalait celui des Ontariens qui arrivent, mais il l'a pensé, sans doute. Ce droit une fois reconnu, il s'agissait pour les métis de l'exercer, de prendre des mesures pour assurer ces terres à eux et à leurs enfants, avant qu'elles fussent toutes prises par les étrangers ; mais ce point-là, notre confrère n'a pas encore été jusqu'à l'admettre. Ce serait trop à la fois. Mais ça viendra peut-être.

Arrivee.

Lundi soir, arrivait à Winnipeg, la première diligence, qui doit faire le service entre les dernières stations de chemin de fer américan et notre petite capitale. Elle amenait dans ce premier voyage, l'Hon. M. Girard, accompagnée d'un parti de cinq personnes, dont deux de ses nièces. Les autres sont MM. Bibaud, Chartrand, Ricard. Partis de Montréal avec le Révérend M. Dugast, l'hon. M. Royal et une dizaine d'autres personnes qui accompagnent ces derniers, ils ont du se séparer à la Pointe-à-la-Grenouille, vu que la diligence ne pouvait les amener tous d'une seule fois. L'hon. M. Girard a continué sa route, et a pris, à la Grande Fourche, samedi matin, la diligence qui devait le conduire ici. L'hon. M. Royal, le Révd. M. Dugast et le reste du parti ont dû attendre la prochaine diligence, et arriveront probablement aujourd'hui ou demain.

Long voyage.

La Révérende Sœur Lapointe, des lointaines missions du Nords, est arrivée ici jeudi dernier, après un trajet de soixante-neuf jours. Elle est venue a bord des berges de la Compagnie de la Baie d'Hudson, et la libéralité de M. Hardisty, bourgeois d'un district du Nord lui a procuré son passage gratis pour a peu près la moitié du chemin. La mission de la Providence d'où elle vient, et qu'elle est allée fonder elle-même en 1867, se trouve sur la Rivière McKenzie, dans le diocèse de Mgr. Faraud.

La maison des Sœurs de la Providence compte maintenant cinq religieuses. Partie de la Providence le 30 juin, la Révde. Sœur est passée le 4 août, à la mission de l'Ile à la Crosse, où elle n'a pu s'arrêter que très peu de temps. Lorsqu'elle y est passée, la Revde. Sœur Charlebois, Visitrice, partie avec Mgr. Grandin, et qui devait se rendre à l'Ile à la Crosse avec la Revde. Sœur Riel, n'était pas encore arrivée. Mais elle était attendue d'heure en heure. La route qu'elle a eu à parcourir à travers les différents lacs et rivières, y compris de longs portages, est d'environ 2,100 milles. Elle est venue avec quelques familles métisses, et a amené une jeune fille qui est entrée au pensionnat de St. Boniface.

La Révde. Sœur Lapointe doit partir dans quelques jours pour Montréal, où elle se rend pour affaires relatives à sa mission.

M. Dewe, l'Inspecteur des postes, est parti lundi dernier pour retourner à Ottawa. Il a établi plusieurs nouveaux bureaux de postes ; et nous apprenons qu'il a laissé des instructions pour en établir encore quelques autres, aux endroits qui pourront le réquérir. Nous regrettons qu'il n'ait pas jugé à propos d'en établir un au Lac Manitoba. Il y a là un établissement assez considérable, formant une Division Electorale aussi importante que la plupart des 23 autres de la Province L'établissement du Lac Manitoba est à 20 ou 30 milles de tout autre endroit habité. C'est un point qui se trouve en communication avec plusieurs postes de l'intérieur. De plus, des citoyens de l'endroit ont été nommés magistrats, et, outre l'école déjà, existante, une autre y sera probablement établie bientôt. On pourra avoir besoin d'y expédier des communications officielles, et sans malle régulière, la chose ne sera pas facile. Nous espérons que les autorités compétentes prendront l'affaire en considérations et remédieront à cet inconvenient.

Le *Globe* reproduit une lettre d'un M. Irish qui écrit de Manitoba, et affirme que Mgr. Taché menace d'excommunier les Metis, s'ils vendent leurs terres aux Ontariens. Voilà un correspondant qui est de force à inventer une troisième corne à la lune. L'assertion n'est pas seulement fausse ; elle est absurde, dans toute la force du terme Nous n'avons pas d'autre mot pour la qualifier. Et quiconque a une idée de ce dont il s'agit ici, possède quelques notions sur l'Eglise de Rome, comprend ce que c'est que l'excommunication, et connait un peu Mgr. Taché, ne pourra manquer de la trouver absurde. Si l'auteur de la lettre en question est dans l'ignorance absolue de ces choses, il est excusable d'ignorer, mais il n'est pas excusable de dire une sottise qu'il ne comprend pas.

M. Donald A. Smith, Commissaire en Chef de la Compagnie de la Baie d'Huson, est arrivé hier matin.

Nouvelles Locales.

—Depuis quelques jours, nous avons un temps vraiment magnifique. Les nuits sont assez fraiches ; mais le jour, il fait une chaleur moderée, très-agréable.

—L'hon. M. Boyd est parti d'hier pour St. Paul, Minnesota. Il va reconduire Madame Boyd qui se rend en Angleterre.

—Le *Selkirk* a pu se rendre encore jusqu'à Winnipeg. Il est arrivé lundi matin bien chargé, et est reparti mardi.

—La traverse de la Rivière-Rouge et de la Rivière Assiniboine, vis-à-vis le Fort Garry, a été abandonnée par M. Daniel Carrière. C'est M. Norbert Nolin, de la Pointe-de-Chênes qui en est maintenant chargé. Nous avons tout lieu d'espérer qu'il donnera satisfaction au public.

—M. Lemay, de St. Norbert, pense que son moulin pourra commencer à moudre vers le 23 ou 25 du courant.

—On nous informe que dans quelques jours nous aurons trois malles par semaine.

—On aperçoit de temps à autre, en différents endroits, une immense colonne de fumée qui s'élève vers le ciel ; ce qui indique que le feu a commencé à courir dans la prairie. Avis à ceux qui ont du foin qui n'est pas suffisamment cerné.

—Le gouvernement a loué pour servir d'hopital, la maison qui vient d'être construite par M. Harvey, en arrière du magasin de M. Lyons. Plusieurs malades y sont déjà installés.

Une voix de l'avenir.

Le P. Monsabre, prédicateur de Notre-Dame, se faisant entendre, dans la cathédrale de Metz, a adressé à son auditoire des adieux trop patriotiques pour que nous ne nous empressions pas de les reproduire. Voici textuellement les paroles du prédicateur.

«Les peuples aussi ressuscitent quand ils ont été baignés dans la grâce du Christ, et quand, malgré leurs vices et leurs crimes, ils n'ont pas abjuré la foi ; l'épée d'un *barbare* et la plume d'un *ambitieux* ne peuvent pas les assassiner pour toujours. On change leur nom, mais non pas leur sang.

Quand l'expiation touche à son terme, ce sang se réveille et revient, par sa pente naturelle, se mêler au courant de la vieille vie nationale. Vous n'êtes pas morts pour moi, mes frères, mes amis, mas compatriotes?..... Non, vous n'êtes pas morts ! Partout où j'irai, je vous le jure, je parlerai de vos patriotiques douleurs, de vos patriotiques aspirations, de vos patriotiques colères ; partout je vous appellerai Français, jusqu'au jour béni où je reviendrai dans cette cathédrale prêcher le sermon de délivrance et chanter avec vous un *Te Deum* comme ces voûtes n'en ont jamais entendu.

L'auditoire se leva tout entier, et malgré le respect dû au lieu saint, éclata en applaudissements. Les hommes accompagèrent l'illustre et patriotique prédicateur jusqu'à l'évêché, où Monseigneur de Metz, éprouvé par tant de douleurs, le reçut en triomphe

On lit dans l'*Univers :*

Il y a peu de jours, un magnifique cierge, admirable par sa grosseur, pour la pureté de la cire et pour le travail exquis d'ornementation extérieur, était remis au vatican avec prière de l'allumer lorsque le Pape dirait la messe. On se conforma à ce désir ; mais au lieu de placer le cierge sur l'autel, on le mit isolé dans un coin de la chapelle. Pie IX, à peine l'eût-il aperçu donna ordre de l'éteindre Le saint sacrifice terminé, il se fit apporter le cierge et demanda d'où il provenait ; on n'avait pas reconnu le donateur. Le Pape donna ordre de l'ouvrir en sa présence et en le dépeçant on mit à jour une petite bombe Orsini.

La parole d'un Peau-Rouge.

Le récit suivant est dû M. James M. Ferguson, de Jonesburg (Missouri), citoyen des plus honorables, témoin occulaire du fait qu'il rapporte.

La scène se passe au Texas. Un certain indien de la tribu des Choctaws avait été soupçonné, il y a quelques années, de l'assassinat d'un des membres de la tribu ; mais, à défaut de preuves suffisantes, il ne fut pas arrêté. Au mois de mai dernier, il en commit un second, et, cette fois, il fut promptement appréhendé au corps, mis en jugement et condamné à être fusillé.

La sentence prononcée, le Peau Rouge demanda un sursis de vingt jours pour aller faire ses adieux à ses parents et à ses amis donnant sa parole de «brave» de revenir à l'époque fixée. Il fut mis en liberté et s'en alla seul dans son pays.

Les vingt jours expirés et l'heure de l'éxécution étant près de sonner, l'Indien, fidèle à sa parole, arriva au galop à l'endroit où son supplice devait avair lieu. Il était accompagné de sa mère, de ses trois sœurs et de ses trois frères. Tous paraissaient aussi gais que s'ils étaient venus à une partie de plaisir.

On apporte le cercueil destiné au condamné : mais quelqu'un fit observer qu'il était trop petit. Sur quoi, l'un de ses frères l'engagea à s'y placer «pour assurer, dit il, qu'il y serait à son aise.» Il y consentit de bon cœur, s'étendit dans le cercueil et en sortit, assurant en riant que c'etait exactement sa mesure.

Pendant ce temps-là, les nombreux spectateurs riaient à pleine gorge, et une plaisanterie n'attendait pas l'autre.

Enfin, lorsque tout fut prêt, on ordonna au condamné de s'asseoir par terre, puis une de ses sœurs lui plaça un mouchoir sur les yeux. Le shériff se saisit d'une de ses mains, et un de ses frères de l'autre. Le sous shérif se tenait dans une vieille masure à dix pas de distance et en face du condamné, avec une carabine à la main. Par suite d'un accident, l'arme partit toute seule, et la balle alla se loger dans le toit de la maison.

L'Indien, croyant qu'on avait tiré sur lui, se redressa et tressaillit, mais il ne parla ni ne bougea de place.

Un de ses frères traça alors, avec de la poudre à canon et de la salive, un cercle noir sur sa poitrine ; pendant ce temps-là, le sous-shérif rechargeait sa carabine. A un signal donné, il visa, fit feu, et atteignit le centre du cercle. Après quelques mouvements convulsifs, l'Indien se renversa en arrière ; il était mort. Chacune de ses mains était toujours tenue par le shérif et un de ses frères Personne ne manifestait la moindre émotion, si ce n'est la mère du supplicié, qui versait quelques larmes ; mais un de ses fils lui dit froidement :

«Taisez-vous ! ne voyez vous pas que tout est fini ?»

Telle est la confiance que ces Peaux Rouges, si souvent calomniés, ont dans la parole l'un de l'autre, même quand il s'agit de leur vie. Plût à Dieu que les blancs fussent de moitié seulement aussi fidèles à leurs engagements et à leurs pays, que ce pauvre Indien l'a été au sien et à sa tribu.

Nouvelles du Canada.

—Les journaux du Canada annoncent que M. Provencher a été nommé agent d'immigration par le gouvernement de Manitoba, et non par le gouvernement de la Puissance.

—Un des bateaux à vapeur du gouvernement a remorqué jusqu'à Québec une jeune baleine longue de 61 pieds. On compte qu'elle donnera 40 quarts d'huile. Elle a été vendue à l'encan pour $250.

—L'honorable M. Langevin est arrivé à Victoria, Colombie anglaise, le 20 août. Le gouverneur Trutch et autres lui ont fait une réception chaleureuse.

—Une dépêche d'Ottawa annonce le départ du Major Wainwright pour le Nord-Ouest.

—Les autorités Municipales de Montréal ont pris des mesures saintaires en prévision du choléra.

—Des canons du dernier modèle ont été envoyés d'Angleterre pour remplacer les vieux canons de la citadelle de Québec.

—Un fermier a été brûlé dans les bois à Huntingdon.

—Il paraît que plusieurs compagnies Américaines ont proposé de construire le chemin du Pacifique Canadien, a condition que le gouvernement leur accorde les réserves de terres affectées à cette entreprise.

—Trois personnes sont mortes, à Ottawa, du choléra du pays.

—Un négre de Toronto a été arrêté pour bigamie. Les deux femmes qui le réclament pour mari sont blanches.

—Il est rumeur qu'une compagnie française va acheter la seigneurie de Ste. Anne de la Pérade, dans la Province de Québec pour y établir un certain nombre de familles alsaciennes et lorraines qui ont l'intention d'émigrer au Canada.

—Une trentaine d'émigrés Belges sont arrivés en Canada, et doivent s'établir dans le comté d'Ottawa.

—Le feu des bois fait beaucoup de ravage à Ontario. A un endroit, six enfants ont été brûlés à mort.

On lit dans un journal fraçais :

Depuis une quinzaine de jours, l'on voit dans les murs de Strasbourg un spectacle aussi touchant qu'étrange. Les enfants de

dix à dix-neuf ans émigrent en masse, pour échapper à la nationalité prussienne. On les aperçoit par bandes; passant dans les rues, quelquefois précédés d'un clairon qui sonne la marche, et disant à cris repétes: "Vive la France!" La plupart, se sont pro curés, qui des guêtres de soldat, qui des pantalons et des képis rouges. Remplis d'enthousiasme, il s'en vont ainsi à la gare, et partent pour Lyon. Leurs compagnons d'âge les suivent d'un œil plein d'envie, et après le départ de chaque troupe, une autre se forme aussitôt, pour suivre la précédente.

Les premiers ont pu partir, sans que l'autorité s'en soit mêlée. Mais les parents ont dû se présenter à la mairie, pour donner leur consentement légal.

Chacun reçoit, à son départ, dix francs. Munis, en outre, d'un petit trousseau, ils, partent gaiement, comme des prisonniers échapés à une triste captivité, les plus âgés servent de guides et de protecteurs aux plus jeunes. Cet enthousiasme de l'enfance émeut les Strasbourgeois et les remplit d'admiration. N'est il pas, en effet, très touchant de voir des êtres si tendres, s'arracher du sein de leurs familles, et celles ci consentir à une séparation si pénible? C'est jusqu'à ce point d'héroïque abnégation que le patriotisme éléve ces cœurs unis par les liens les plus forts de la nature. Le nombre de ces jeunes victimes s'élève à plus de onze cents.

NOUVELLES D'EUROPE.

FRANCE.

Il parait que l'Assemblée Nationale a décidé de rester à Versailles, mais certains fonctionnaires du gouvernement se fixeront à Paris.

L'évacuation des prussiens est discontinuée, à cause des difficultés que rencontre le gouvernement de M. Thiers. On dit que ce dernier à l'intention de resigner.

Le salaire de Thiers est porté sur le budget à 500,000 francs, avec un crédit supplé mentaire pour dépenses diverses.

Une mesure tendant a dissoudre la présente assemblée doit être présentée sous peu; et la gauche veut demander la restauration de la constitution de 1848.

Une autre somme de 300,000,000 francs à été payée à l'Allemagne.

Les gouvernements français et italiens prennent des mesures pour prévenir la choléra.

Gambetta a préparé une mesure ayant pour but de dissoudre l'Assemblée Nationale, et pourvoyant à la formation d'une assemblée constituante. La formation de cette dernière serait suivie de la résignation de Thiers.

Sur proposition de dissoudre immédiatement la garde nationale, Thiers a été violemment interrompu par la droite, et a dit qu'il voyait bien qu'il avait perdu confiance de l'assemblée.

La raison de la dissolution de la garde nationale, est qu'il a été découvert que l'Internationale y compte plusieurs membres, même parmi les officiers.

Le gouvernement a défendu les réjouissances annoncées pour le 4 septembre, anniversaire de la révolution de l'année dernière.

Il parait qu'au 1er septembre, les troupes prussiennes en France seront réduites à 50,000 hommes.

Thiers a voulu offrir sa résignation en pleine assemblée, mais ses amis l'en ont dissuadé.

ANGLETERRE.

Le Lord Chancelier et le Vicomte Halifax ont défendu, dans la Chambre des Lord, les différentes mesures présentées par le gouvernement, pendant la session, et spéciale ment celles relatives aux élections et à la réorganisation de l'armée.

La députation française en Irlande, présidée par le comte de Flavigny, a assisté à un banquet somptueux que lui ont donné les autorités de la ville. Il y eut des toasts de portés en l'honneur de la Reine et de M. Thiers.

Le Parlement Anglais a été prorogé le 21 d'août.

ALLEMAGNE.

Il parait que le choléra sévit sérieusement dans plusieurs parties de la Prusse.

L'entrevue des Empereurs d'Autriche et d'Allemagne est remise indéfiniment.

Un congrès des catholiques de l'Allemagne, de l'Autriche et de la Suisse doit être tenu à Munich le 21 septembre courant.

ESPAGNE.

Le gouvernement Espagnol a consenti à l'extradition des communistes français trouvés sur le territoire espagnol. L'un des chefs de la commune a déjà été livré aux autorités françaises.

On s'attend à une invasion carlistes en Espagne, et le gouvernement prend des mesures pour la repousser.

Une dépêche annonce que la révolte de Bianco, dans l'Uraguay a été reprimée; les insurgés ont été mis en déroute. Une amnistie a été proclamée.

Le *Mémorial d'Amiens* a reçu communication d'une touchante lettre écrite à ses parents par un jeune soldat revenant de captivité et racontant l'accueil fait par les Alsaciens à ceux qu'ils continuent à considérer comme des compatriotes.

Mes chers parents,

Je viens avec le cœur plein de joie vous apprendre mon arrivée en France.

Vous ne pouvez vous figurer l'amitié que les habitants de l'Alsace nous ont montrée. Quel cœur faillait il avoir pour ne pas pleurer en voyant tout ce monde se porter sur notre passage en criant vive la France!

Les habitants de Strasbourg ne pouvant venir nous voir, une société des plus riches a obtenu le droit de nous apporter des vivres.

On nous a donné du pain, du vin, des saucissons, des cigares, puis, l'on nous disait: "Frères, au revoir, n'oubliez pas que nous sommes Français!"

Les femmes et les jeunes filles nous jetaient des fleurs. Nous avions beau dire: "Nous n'en sommes pas dignes.—Si, si, répétaient toutes les voix: recevez les: ce sont des cœurs français qui vous les offrent. Nous reconnaissons vos malheurs. Au revoir? Revenez bientôt!"

A Clamar, au nez des Prussiens, les drapeaux français nous étaient lancés à travers les fenêtres. Je crois que tous les mouchoirs blancs de la ville se sont agités en notre honneur.

Les jeunes filles les plus distinguées nous nous ont apporté des corbeilles de roses en nous disant: "Nous voulons faire voir aux Prussiens que vous avez fait votre devoir. Si nous ne vous présentons pas des lauriers comme vainqueurs, recevez au moins ces bouquets comme souvenirs de votre malheur et du nôtre."

Nous étions surtout émus en entendant de petits enfants crier: "Vive la France! A bas les casques à pique!" Les pauvres mères pleuraient de joie en nous voyant rentrer.

A Malhouse, mêmes amitiés. Du plus loin qu'on nous apercevait, tous les mouchoirs s'agitaient et l'on ne cessait d'entendre les femmes s'écrier: "Qu'allons nous devenir? Surtout, revenez bientôt."

A Belfort, réception peut être plus enthousiaste encore.

Cette pauvre ville fait pitié à voir. Les faubourgs sont dévastés, la gare criblée d'obus, ainsi qu'une grande partie de la ville.

L. D.

Soldat dans un régiment de dragons.

Nouvelles Diverses.

—Les journaux anglais racontent l'anecdote suivante, qu'on ne lira pas sans intérêt:

La reine Victoria fait de temps en temps des courses à pied aux environs du château d'Osborne.

Quelques jours après son arrivée dans cette dernière résidence, Sa Majesté, accompagnée d'une de ses dames d'honneur, s'en revenait au château, lorsqu'elle aperçut une pauvre femme qui travaillait dans un champ de pommes de terre.

A côté se trouvaient plusieurs bêches témoignant que la vieille femme avait des compagnons de travail.

La reine s'arrêta un instant:

—Vous travaillez seule, ma bonne femme? lui demanda-t-elle en s'asseyant sur le tronc d'un arbre abattu.

Il le faut bien; les autres sont partis. On dit que la reine est arrivée, et ils ont voulu la voir.

—Pourquoi n'avez vous pas fait comme eux? demanda Sa Majesté.

La femme haussa le épaules.

—Moi! et pourquoi faire? dit-elle. Est-ce que vous croyez que je vais me déranger pour voir la reine? Ça me rapporterait grand'chose! Les fous qui sont allés rôder autour du château perdront une demi-journée de travail, voilà tout. Moi, je suis trop pauvre pour ça. J'ai cinq enfants à nourrir et un homme qui est malade......

La reine prit la bourse de sa dame d'honneur et en versa le contenu dans la main de la vieille femme stupéfaite.

—Ma bonne femme, dit-elle, vous pourrez dire à vos amis qui sont allés voir la reine que la reine est venue vous voir.

—*Un homme de précaution.*—Un brave Limousin se présente, il y a quelques jours, au guichet de la poste et demande un mandat de 103 fr.

—Qui envoie?

—Jacques Mathieu.

—Quel est le destinateur?

—Jacques Mathieu, poste restante à Bordeaux.

—C'est votre frère?

—Pardonnez-moi, monsieur, c'est moi même.

—Vous vous envoyez à vous même un mandat à Bordeaux?

—Eh oui, monsieur, j'y vais et je touche rai cet argent là bas.

—Mais pourquoi ne pas tout simplement l'emporter vous-même?

—Ah! voilà, dit le bonhomme, c'est que je me connais, et je sais que, si je gardais cet argent sur moi, il n'arriverait pas jusqu'à Bordeaux, tandis que, de cette manière, je suis sûr de le trouver là-bas à mon arrivée, où il me sera nécessaire.

Que de gens, de par le monde, se trouveraient bien de recourir à l'expédient du brave Limousin?

—Les pétitions pleuvent dru chez M Thiers comme les pièces de cinq francs dans les caisses de M. Pouyer-Quertier. Beaucoup ont le sort qu'Alceste souhaitait au sonnet d'Oronte; quelques autres, au contraire, sont gardées avec soin.

Parmi celles-ci, il en est une qui, samedi, a eu les honneurs d'une lecture entre intimes dans le petit salon de l'hôtel présidentiel.

Voici ce qu'elle contenait:

"Monsieur le président,

"Laissez venir à moi les petits enfrnts," a dit notre maître à tous. Enhardis par cette parole, nous osons venir à vous et vous dire sans phrases,—nous n'avons pas l'âge d'en faire: —Rendez-nous notre jardin des Tuileries. Rendez-nous nos tas de sable et notre cher cache cache derrière des grands arbres. Nos cerceaux se rouillent le long des murailles; nos pelles s'ébrèchent contre les parquets, et nos petites jambes se paralysent de ne plus courir.

"Vous avez assuré la tranquillité des parents; faites maintenant la joie des enfants.

"Les bébés de Paris-"

Cette pétition enfantine a été prise en considération. D'ici à peu de jours, les troupes évacueront le jardin des Tuileries. Une escouade de jardiniers les remplacera, et avant la fin du mois le jardin sera rendu à ses jeunes habitués.

Il y a encore de beaux jours pour le caporal et la payse!

Deces.

La fièvre typhoïde a fait une nouvelle victime. M. Henry McDermot, second fils de M. Andrew McDermot, de Winnipeg, est décédé, à la Rivière aux Esturgeons, le 8 courant, à l'âge de 39 ans. Il laisse une épouse et cinq enfants en bas âge. Outre sa famille que cette mort a plongée dans une affliction profonde, sa perte est vivement sentie par un grand nombre d'amis.

DANS l'affaire de la Succession du défunt John James Alexandre Rowand, décédé.

En vertu des lettres d'admistration, dûment accordées au Très-Révérend Alexandre Taché, et James McKay, écr., pour administrer la Succession du dit John James Alexander Rowand, les soussignés donnent par le présent Avis qu'ils offriront en vente, par Encan Public, les Lots de Terre appartenant à la dite Succession, avec maison et autres bâtisses dessus érigées, généralement connus sous le nom de "Silver Heights," étant le lot marqué 1258 et 1½ chaine en bas du lot marqué 1259, dans le Régistre de l'Etablissement de la Rivière-Rouge.

Les dits lots seront offerts en vente, à la résidence de James McKay écr., paroisse St. James, Manitoba, à l'ENCAN PUBLIC, MARDI, le 19ème JOUR de SEPTEMBRE, 1871, a 10 heures de l'avant-midi, et adjugés au plus haut enchérisseur, pour argent comptant.

ALEX., évêque de St. Boniface,
JAMES McKAY.

St. Boniface, 1er septembre, 1871.

$40 DE RECOMPENSES.

EGAREE ou enlevée de la residence du propriétaire, à la Pointe-de-Chênes, vers le 26 août dernier, une paire de juments d'environ 15 mains de hauteur, bien assorties, de poil brun foncé, ayant toute deux des taches blanches dans le front; l'une de 11 ans, et l'autre de 6; cette dernière a un pied de derrière blanc. Toute personne donnant des renseignements qui pourront les faire trouver recevra la recompense ci-dessus

THOMAS SLATER.

Pointe-de-Chênes, 12 septembre, 1871. 2f.

CHEVAL EGARE.

A LA résidence du soussigné, Prairie du Cheval Blanc, le printemps dernier, s'est refugié un petit cheval bichon ou crème. Le propriétaire est requis de prouver son droit de propriété, et retirer l'animal.

FRANÇOIS PICHE.

Prairie du Cheval Blanc, 11 sept., 1871. 3f.

JAMBONS!

ÉPAULES!

LARD!

UN lot choisi de JAMBONS PREPARES AU SUCRE, D'EPAULES, ainsi qu'une grande quantité de LARD viennent d'etre reçus par le "Selkirk," et sont offerts en vente au débarcadère du "Selkirk"

Ces marchandises ont été légèrement mouillés, et seront vendues à des prix extrêmement réduits.

HILL, GRIGGS ET CIE.

Dr. L. A. Paré.

Diplômé de l'Ecole de Médecine et de Chirurgie de Montréal et de la Faculté Victoria.

A L'honneur d'informer le public qu'il vient d'arriver à la Rivière-Rouge et qu'il est prêt à donner ses soins a toutes les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance.

Jusqu'à ce qu'il ait un bureau permanent, s'adresser au magasin de M. F. Gingras, maison ou demeure le Consul Américain.

Winnipeg, 14 juillet, 1871. jno.

L'ÆTNA.

Compagnie d'Assurance sur la vie de Hartford, Conn.

Incorporé A. D. 1860.—*A commencé des affaires en Canada en* 1850.

Actif accumulé 1er Sept. 1870, au-delà de	$15,000,000
Revenu annuel	6,000,000
Surplus, sur le passif, près de	3,000,000
Déposé entre les mains du gouv. Canadien	100,000
Déjà payé à des Veuves et à des Orphelins en Canada, près de	150,000

R. SIMPSON,
Agent pour Manitoba.

Winnipeg, 19 juillet, 1871. j-a-o.

MAGASIN DE Ferblanterie de Winnipeg.

JAMES H. ASHDOWN.

DESIRE informer le public en général qu'il vient de recevoir par le SELKIRK un assortiment de ferronnerie, et d'outils de menuisier, comprenant:

Compas de toutes sortes,
Varlopes,
Poinçons,
Rabots,
Planes,
Trousquins,
Ciseaux,
Tarrières,
Vilebrequins et Mèches,

Serrures de portes et de coffre, couteaux et fourchettes, couteaux de poches, gonds, pentures, clenches, loquets, vis de tous genres, etc., etc., etc.

Il a aussi en route et attend de jour en jour l'assortiment le plus considérable et le plus complet qui a jamais été importé dans ce pays de

Poêles de Cuisine,

Poêle de chambre et de Salon.

Son assortiment de ferblanc et de tôle etc., est comme d'habitude, très varié, et en donnant toute son attention et ses soins a bien servir tout le monde, il espère continuer de mériter la faveur du public qui lui a été accordée par le passé.

Prix modérés.

AVIS.

TOUTES personnes faisant quelque négoce ou exerçant quelque métier pour lesquels une license est requise d'après les provisions de l'acte de la dernière session du Parlement Provincial de cette Province 34 Vict. chap, 20—savoir:

Hotelliers et cabaretiers;
Magasins ou boutiques où des liqueurs spiritueuses ou fermentées sont vendues en gros.
Encanteurs.
Colporteurs.
Tables de billard.
Bagatelle, Mississipi, Trou-madame et autres tables de jeux a billes.
Jeux de boules.

Sont par le présent notifiées que les applications pour telles licences seront reçues par les soussignés les mardis et vendredis de chaque semaine.

Et toutes personnes faisant quelqu'un des négoces ou exerçant quelqu'un des métiers ci-dessus mentionnés sans la licence prescrite par la loi seront poursuivies sans aucun autre avis, et traitées avec la sévérité de la loi

WILLIAM DREVER,
LOUIS SCHMIDT,
Greffiers des licences.

3f.

M. R. Bellefeuille.

DESIRE informer le public qu'il a fait des améliorations à sa boutique de tanneur, à St. Norbert, et qu'il est prêt à satisfaire avec promptitude et le plus grand soin, ceux qui voudront lui donner des commandes. Le cuir qui sort de son établissement est de première qualité.

AVIS PUBLIC.

EST par le présent donné que la soussignée a pris pour sa part des terres octroyées aux Métis, 1 partie du lot 754 qui se trouve inoccupée, le tout en autant que les droits de qui que ce soit n'en sont affectés.

MARGUERITE CONNOLLY.

1871. 1871.

St. Paul

AU

FORT GARRY.

Ligne de HILL GRIGGS et Cie.

Nous sommes près à transporter des passagers et du fret de St. Paul au Fort Garry.

Voyage fait entre six et sept jours.

Les voyageurs ont droit à la quantité ordinaire de **bagage allouée sur les chemins de fer et les bateaux à vapeur. Tout bagage** excédant 50lbs. de pesanteur **devra payer sur les diligences** (stages.)

Tarif de St. Paul au Fort Garry.

Première classe......$28.50	}	En argent américain.
Seconde classe...... 25.00		
Fret par 100 lbs...... 4.00		

Enfant entre les âges de quatre à douze ans, moitié prix.

Billets en vente à tous les bureaux principaux de chemins de fer et de bateaux à vapeur.

HILL GRIGGS et Cie.

10 Juin, 1871. j-n-o

LE LIEUTENANT-GOUVERNEUR sera au Fort Garry les **MARDIS** et **VENDREDIS** depuis 11 heures A. M. jusqu'à 4 heures P. M., pour donner audience aux personnes qui ont quelque affaire à traiter avec Son Excellence.

GEORGE W. HILL,

Secrétaire Privé.

Mai, 1871.

Nouvelles Marchandises

REÇUES PAR LE

Vapeur Selkirk.

J. G. SONDERMANN,

MARCHAND TAILLEUR,

DE

WINNIPEG, MANITOBA.

ANNONCE au public de la Rivière-Rouge qu'il a reçu par le dernier vapeur SELKIRK, un assortiment choisi de marchandises françaises, anglaises et américaines, à savoir :

Drap noir double largeur, Doeskins noirs, Casimires de fantaisie, Tweeds unis, Drill uni et de couleur, patrons de gilet de Marseilles et casimir, fournitures de trailleur.

Bonne coupe et bon marchés garantis.

AGENT POUR LES

Fameuses machines à coudre de Singer.

RÉFÉRENCES :

Mmes. J. H. McTavish, Donaldson, E. L. Barber, Mrs. R. Tait.

Aiguilles, soie, coton, fil, et huile pour machines à coudre.

Winnipeg, 19 Juin, 1871 1-aa

G. H. KELLOND,

MENUISIER CHARPENTIER ET MEUBLIER,

SE charge d'exécuter avec promptitude et à la satisfaction des pratiques toutes les commandes qui lui seront confiées.

Ses ateliers sont situés vis-à-vis le bureau du MANITOBAN, à Winnipeg.

Winnipeg, 27 Mai, 1871. 1 m

PAIN! PAIN! PAIN!

JE désire informer les citoyens de Winnipeg et des environs que j'ai ouvert une boulangerie dans la batisse McDermot, en arrière du BUREAU DES TRAVAUX PUBLICS, et je suis prêt à fournir du pain de première qualite.

Le pain sera livré régulièrement dans toutes les parties de la ville à tous ceux qui enverront leurs ordres, au prix de DOUZE SOUS par pain de deux livres. Je pourrai aussi confectionner toutes sortes de gâteaux et biscuit.

JOHN HACKETT.

CAROSSERIE DE WINNIPEG.

THOMAS LUSTED.

CAROSSES, buggies, sleighs et cutters fabriqués à l'atelier ci-dessus.

Toutes commandes exécutées promptement. Réparations faites avec soin.

L'Atelier de M. Lusted se trouve en arrière du moulin à vapeur de M. A. McDermot, à Winnipeg.

Winnipeg, 27 Mai, 1871. aa

WM. CHAMBERS.

ARMURIER,

VILLE DE WINNIPEG.

ARMES A FEU A VENDRE.

Réparations de toute sorte exécutées sous le plus court délai et à des prix raisonables.

Winnipeg, 27 Mai, 1871. 1-aa

WILSON ET HYMAN.

ONT reçu les marchandises suivantes, sur lesquelles il attirent respectueusement l'attention du public :

Guêtres cousues et crampées,
Pantoufles, slippers simples et de goût,
Chemises fines blanches, simples et à garnitures,
Hardes de printemps et d'été,
Chapeaux,—Casquettes,—Cirage,
Chaussures, bottes, parapluies,
Mouchoirs blancs et de couleur,
Cuir à Semelle, cuir de couleur,
Cuir à ceinture, à harnois,
Papeterie,—Cigares de choix.

WILSON ET HYMAN.

27 Mai, 1871. aa-ch. 1 p. m.

MEDICAL HALL.

NOUS attirons respectueusement l'attention du public sur notre nouvelle importation de MARCHANDISES DE GOUT qui vient d'arriver. Elles sont d'une classe supérieure à tout ce qui a été jusqu'aujourd'hui importé en ce pays, et ne peuvent etre surpassées pour la variété et la qualité. Les ayant achetées dans les premiers établissements, on peut garantir qu'elles donneront satisfaction.

Dans notre assortiment considérable se trouvent les articles suivants :—

Huile à cheveux,	Pommade,
Brosses à cheveux,	Peignes de toilette,
Brosses à dents,	Boites à poudre de toilette,
Brosses à ongle,	Restaurateurs de chevelure,
Savonnettes,	Teintures pour cheveux,
Brosses à chaussures,	Miroirs,
Epingles à cheveux,	Savon Windsor,
Fards,	Huile,
Savon à détacher,	Teintures liquides,
Pinceaux de poil de chameau,	Colle de charpentier,
	Médecines brevetées,

etc., etc., etc.

Ainsi qu'un assortiment considérable

D'EPICERIES,

Comprenant THÉ, SUCRE, CAFÉ, EPICES, FRUITS CONSERVÉS, SALADES, HARENGS DE MER, MORUE, HOMARDS CONSERVÉS, et tout ce qui est en rapport avec ce genre de commerce. Vendu aux plus bas prix possible pour argent comptant ou des produits de la campagne.

Les commandes de la ville ou de la campagne seront promptement exécutées.

JAMES STEWART ET CIE.

Winnipeg, 27 Mai 1871. jno.

SAMUEL FOWLER,

WINNIPEG.

Courtier de Douane, Notaire, agent général de terres, etc., etc.

M. Fowler espère, par l'attention avec laquelle il s'acquittera des affaires qu'on voudra bien lui confier, mériter le patronage du public mercantile de Manitoba.

Winnipeg, 27 Mai, 1871. aa

Nouveau Restaurant.

A la porte voisine de l'Hôtel Davis, du côté Sud.

LES soussignés désirent informer le peuple de Manitoba qu'il viennent d'ouvrir un Restaurant, où de bons repas chauds pourront être obtenus à toute heure.

KEATES ET CALLAHAM.

6m

J. B. CAMPBELL.

M. D. M. C. P. S. Ont.

Ci-devant du 1er. Bat. d'Ontario.

Médecin, Chirurgien, etc.

S'adresser au magasin de MM. Wilson et Hyman, Winnipeg, marchands de vêtements confectionnés, chaussures, etc.

12 Juin, 1871. 6-m

Maison de Pension Privee.

TROIS ou quatre Messieurs pourront trouver une Pension privée de 1ère classe, avec chambre très confortable, en s'adressant à

MADAME PLAINVAL, Bureau de Poste, Winnipeg.

Prix très raisonnables.

14 Juin, 1871. j-n-o.

CASGROVE ET LENNON.

Au Salon Rouge.

"RED SALOON."

Vins et liqueurs de choix.

12 Juin, 1871. 6-m

HOTEL DAVIS,

WINNIPEG.

M. Davis a constamment en vente LES VINS ET LIQUEURS LES PLUS CHOISIS ET DE TOUTES SORTES qu'il débite à

MEILLEUR MARCHÉ

Que n'importe où dans Winnipeg.

N. B.—Son assortiment en magasin est considérable.

R. A. DAVIS,
Proprietaire.

23 Juin, 1871.—1-a.

ROYAL ET DUBUC

Avocats et Notaires

DE LA

PROVINCE DE MANITOBA.

MM. Royal et Dubuc informent le public de Manitoba, qu'il tiennent leur bureau d'Avocats dans le haut de la grande maison McDermot, à Winnipeg, ainsi qu'à l'imprimerie du MÉTIS, à St. Boniface, où on peut les voir tous les jours depuis neuf heures et demie du matin jusqu'à trois heures de l'après-midi.

MM. Royal et Dubuc se chargent de faire les actes de vente, réviser les titres de propriété, les préparer pour l'enrégistrement, etc., etc. Ils donneront également leurs attention à toutes les affaires commerciales, collections, etc., dont on voudra les charger.

MM. Royal et Dubuc suivront les termes des Cours Inférieures et d'Appel dans les divers district de la Province.

St. Boniface, 27 Mai, 1871.

Librairie Catholique du "Metis."

On trouvera au bureau du *Métis* un assortiment varié de papeterie.

PAPIER A LETTRE,
ENVELOPPES,
PLUMES,
CRAYONS,
ENCRIERS
LIVRES D'ÉCOLE,
OBJETS DE PIÉTÉ,
MÉDAILLES,
CHAPELETS,
CRUCIFIX,
CROIX,
IMAGES RELIGIEUSES,
ETC., ETC., ETC.

LES personnes qui ont besoin d'aucun des articles ci-dessus énumérés sont invitées à visiter la librairie catholique du METIS, où elles auront l'occasion de satisfaire pleinement leur goût.

Les prix sont modérés.

St- Boniface, près de l'ancienne résidence de M. Kittson, 27 Mai, 1871.

Wm. Drever et Cie.

MAGASIN DE NOUVEAUTÉS,

HARDES, ET EPICERIES,

Ventes à bon marché pour de l'argent comptant.

Winnipeg, 23 Juin 1871

IMPRESSIONS! IMPRESSIONS!

—ooo—

On exécute à l'imprimerie du

"METIS."

Des impressions de toutes sortes telles que

BLANCS DE COUR

POUR

AVOCATS,

GREFFIERS,

NOTAIRES.

—ooo—

Factums,

ROLES D'EVALUATION,

Listes Alphabetiques.

—ooo—

BLANC DE COMPTES,

Cartes d'affaires,

Circulaires,

LETTRES FUNÉRAIRES.

—ooo—

CARTES

DE VISITES,

D'ADRESSES,

DE COMMERCE,

ETC., ETC

—ooo—

PROGRAMMES,

—ooo—

AFFICHES.

—ooo—

LIVRES,

BROCHURES.

—ooo—

LA variété et le nombre de caractere que possède l'établissement nous permettent d'exécuter les impressions qui nous seront confiées, de manière à satifaire les goûts les plus difficiles, et sous le plus court délai.

St. Boniface 27 Mai 1871.